

Séance du 17 juin 2025

Accusé de réception en préfecture
014-200064939-20250617-D_23_2025-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

Nombre de conseillers municipaux : 23
En exercice : 23
Ayant pris part à la délibération : 17

Date de la convocation : 12/06/2025
Date d'affichage : 12/06/2025
Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le :

L'an deux mil vingt-cinq et le 17 juin, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Monsieur AUBERT Jacques, Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur DUVAL Patrick, Madame GIBEAU Hélène, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAPOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBOU Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAUX Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe, Madame VILLAIN Marie-Agnès,

Absents excusés : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur BOHEME Alain donne pouvoir à M. AUBERT Jacques, Monsieur FOISSIER Vincent, Monsieur HUBERT Benoît, Madame JEANNE Marie-Pierre donne pouvoir à Mme LACAM Stéphanie, Madame GOULAY Martine, Madame MARIE Christelle, Monsieur TURPIN Laurent,

Secrétaire de séance : Monsieur AUBERT Jacques,

Objet : Amortissement subvention SDEC Effacement de réseaux POUSSY-LA-CAMPAGNE

Délibération 23/2025

Vu l'article L2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

La subvention d'équipement versée par le SDEC pour les travaux d'effacement de réseaux de Poussy-la-Campagne d'un montant de 73 668.31 € donne lieu à amortissement.

Cette somme sera amortie sur 20 ans pour un montant arrondi à 3684 € pour les crédits budgétaires par an (soit 3683.42 € par an) aux comptes suivants :

En fonctionnement dépenses : Chapitre 042 article 681 : 3684 (mandat 3683.42 €)

En investissement recettes : Chapitre 040 article 2804182 : 3684 (titre 3683.42 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les opérations d'ordre ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme, le 19 juin 2025

Le Maire



La secrétaire

J. AUBERT